

# LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES OPÉRATIONS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DU MASSACHUSETTS

---

Pierre Blais

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir  
juin 2004

## SYNTHÈSE

En plus de son plan d'action relatif aux changements climatiques<sup>1</sup>, le gouvernement du Massachusetts vient de rendre public un guide visant la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable adoptée en juillet 2002. Intitulé *Agency Sustainability Planning and Implementation Guide*, ce document vise l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux de l'État.

Le guide rappelle d'abord sommairement l'impact environnemental des activités des ministères et organismes. Par exemple, au cours de l'année fiscale 2002, au chapitre des émissions de GES, les 250 000 véhicules automobiles gouvernementaux auraient été responsables de l'émission de 1,3 millions de tonnes métriques en équivalent de CO<sub>2</sub>. Parmi les déchets des ministères et organismes, on compterait 1,2 million de pieds de lampes fluorescentes, 64 000 piles ou batteries ainsi que 1 550 tonnes de matériels électroniques.

Pour un ensemble de huit domaines d'intervention, le guide définit une stratégie à long terme et il fournit aux ministères et organismes des exemples d'interventions. Ces domaines sont :

- les changements climatiques et l'efficacité énergétique;
- la réduction de la quantité de déchets et le recyclage;
- la réduction de la quantité de mercure dans l'environnement;
- le design et les modes de construction durables;
- la réduction de la consommation d'eau potable;
- l'approvisionnement en biens et services non préjudiciables à l'environnement;
- la cohérence des politiques, programmes et procédures avec les mécanismes de protection de l'environnement et de la santé humaine définis au niveau des gouvernement fédéral, de l'État et local;
- la protection des ressources naturelles.

Pour que ces interventions soient mises en œuvre, le guide précise qu'une équipe, une *Sustainable Team*, doit être mise en place dans chaque ministère ou organisme. Cette équipe doit : évaluer les actions qui ont un impact environnemental significatif; définir des orientations à long terme et des actions à être posées à court terme; définir un cadre de gestion pour réaliser ces actions et, finalement, faire un suivi et rendre compte des résultats obtenus.

---

1. Commonwealth of Massachusetts Executive Department (The). 2004. Massachusetts Climate Protection Plan. 54 pp. [En ligne] <http://www.mass.gov/ocd/docs/MAClimateProtectionPlan.pdf>

## RÉFÉRENCES

Commonwealth of Massachusetts Executive Department (The), 2004, *Agency Sustainability Planning and Implenmentation Guide*, Massachusetts State Sustainability Program, Boston, 79 pages, [En ligne] [www.mass.gov/envir/Sustainable/pdf/ss\\_guide\\_web.pdf](http://www.mass.gov/envir/Sustainable/pdf/ss_guide_web.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2004)